#### DEC123083INC

# Décision portant nomination de Monsieur Daniel GRANDE aux fonctions de chargé de mission

# LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret nº 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS;

Vu la décision n°100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité.

#### **DECIDE:**

#### Article 1er

Monsieur Daniel GRANDE, chargé de recherche 1ère classe est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut de chimie, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique le suivi des unités relevant de la thématique « polymère – matière molle ».

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Daniel GRANDE demeure affecté à l'institut de chimie et des matériaux Paris-est (ICMPE) - UMR7182, 2 à 8 rue Henri Dunant, 94320 Thiais Cedex.

## Article 2

Du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, Monsieur Daniel GRANDE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

# Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation lle de France Est.

### Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

- 2 JAN, 2013

Fait à Paris, le

Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie 3, rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00